

# S O M M A I R E

**n° 114 - Septembre 2016**

## **Editorial**

par Laurent LAUBRY

⇨ page 2

## **Le Congrès Confédéral des 1er et 2 juin 2016**

par Stéphane CHENU

⇨ pages 3 et 4

## **Le Congrès Confédéral des 1er et 2 juin 2016**

par Alain CLAVEL-MORROT

⇨ pages 5 et 6

## **La désignation des Conseillers Prud'homaux**

par Dominique CLERICO

⇨ page 7

## **Etat / Nation : le divorce**

par Alain CLAVEL-MORROT

⇨ pages 8 et 9

## **Elections TPE**

⇨ page 10

## **La fédération Santé Social en réunion à l'UD**

⇨ page 11

## **Agenda**

⇨ page 12



**Consultez le site web de l'UD 06**  
**[www.cfecgc06.org](http://www.cfecgc06.org)**

Bulletin de liaison de :  
l'Union Départementale CFE-CGC des Alpes-Maritimes  
Immeuble le Phare - 455 Promenade des Anglais - 06200 NICE  
Tel : 04 93 88 86 88

COMMISSION PARITAIRE N° 0116S07697 (31/01/2016)  
ISSN 1261 - 761 X  
Directeur de la publication : Laurent LAUBRY  
Rédacteur en Chef : Stéphane CHENU  
Secrétaire de rédaction : Dominique CLERICO  
Rédaction, Administration : Immeuble le Phare - 455 Promenade des  
Anglais - 06200 NICE

Paraît tous les trois mois  
Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de  
la bande adresse de PRESENCE CFE-CGC 06  
Imprimerie LA TOSCANE à NICE  
Abonnement annuel : 15 € - 4 numéros/an

L'avenir...

Depuis quelques années, les syndicats ont à souffrir d'une image ternie. Ils sont souvent mis à mal dans les discussions «de comptoir ou de salon». Tous les maux de la terre sont de la responsabilité des organisations syndicales et de ceux qui les représentent.

Depuis mars, une nouvelle équipe est aux commandes de l'Union Départementale des Alpes-Maritimes. Cette équipe est soudée et tournée vers l'avant. Il est de mon devoir de la présider et d'impulser une dynamique positive ! Ma méthode a fait ses preuves au sein d'Alliance Police Nationale 06, que j'ai la fierté et l'honneur de diriger, devenu en 2014 le premier syndicat Policier.

Honnêteté - Transparence - Langage de vérité - Action - en sont les principaux piliers.

Je ne peux concevoir le syndicalisme autrement. Je ne peux accepter de laisser un adhérent sans réponse. Je ne peux supporter de ne pas faire le maximum pour défendre les intérêts moraux et professionnels de nos mandants. Ceci est pour moi un devoir, une obligation. Ce comportement amène le salarié à constater le sérieux de notre travail. Le sérieux de notre travail amène le salarié à se rapprocher de la CFE-CGC.

Nous le devons aux femmes et aux hommes qui nous ont accordé leur confiance. Je poursuivrai l'action entreprise par mon prédécesseur, de vous ouvrir la CFE-CGC 06. Je ne suis pas parfait, mais qui l'est vraiment... J'essaie simplement d'être à la hauteur de la mission. Et tant qu'à faire quelque chose, autant le faire bien !

Nice, 14 juillet 2016, il est presque 23h00... la barbarie frappe. Un camion, 19 tonnes, conduit par un terroriste percute la foule à près de 100 km/h. L'horreur absolue s'étend sur la Promenade des Anglais, sur près de deux kilomètres. Des dizaines de morts, des centaines de blessés, des milliers de personnes choquées. Une vision surréaliste sur la Prom'... l'enfer est là.

L'Union Départementale adresse ses plus sincères condoléances aux victimes et à leur famille. Nous pensons également à celles et ceux qui luttent toujours pour leur survie. La CFE-CGC est restée loin des polémiques politiciennes qui sont venues rajouter à l'horreur de la situation. Indécent et déplacé... Il faut honorer toutes celles et ceux qui ont oeuvré lors de cette nuit cauchemardesque, pour stopper cette tuerie, porter secours aux victimes et aider les familles dans la détresse et la douleur. Fonctionnaires de toutes administrations, particuliers, volontaires, vous avez été de grands professionnels. Vous êtes des héros. Bravo et Merci.

Cette tragédie laissera des traces à tout jamais... Dorénavant à Nice, il y aura un avant 14 juillet 2016, et un après...



# Le Congrès Confédéral - 1er et 2 juin 2016

par Stéphane CHENU, Secrétaire Général

Il y a des événements qui marquent l'esprit d'un jeune militant : Le congrès de la CFE-CGC fait partie de ces moments privilégiés.

Véritable temps fort de l'organisation, ce Congrès consiste à rassembler pendant deux jours plus d'un millier de militants et d'adhérents en provenance de tous les territoires, Fédérations et Syndicats.

Imaginez l'émotion suscitée par un tel événement, quand il s'agit pour les participants de se retrouver pour vivre des moments de convivialité, partager des valeurs communes, recréer du lien tout simplement avec ses amis, remercier de vive voix la Présidente sortante Carole Couvert, première femme Présidente de la CFE-CGC. C'est aussi l'occasion, pour un jeune militant de découvrir l'image que souhaite véhiculer son organisation, comprendre et prendre part à son histoire.

- L'accord sur les retraites complémentaires en 2015
- La campagne des « Cravates coupées »
- Les actions fortes avec la volonté de rééquilibrer les textes en faveur des salariés
- Le renforcement de la présence de la CFE CGC au côté de ses militants en entreprise,
- L'augmentation de la représentativité de la CFE CGC
- L'adaptation aux changements, notamment de la refonte territoriale
- Le soutien de l'économie des ménages et la défense des classes moyennes.

Cette projection me fait réagir : j'aime la CFE-CGC car elle me laisse une grande autonomie. Cette confiance, elle la donne à tous ses militants. Pour autant, elle sait prendre ses responsabilités dans les moments clés. Combien l'image que j'avais du syndicalisme a pu changer... Cette modernité et cet engagement y sont pour beaucoup... Encore félicitations à Carole, ainsi qu'à son équipe, vous avez sû relayer ce challenge !

## Un quatuor à la tête de la CFE-CGC, ça sonne mieux

Arrive le moment où se présente la nouvelle équipe. L'élection du trio est sans surprise, plébiscité avec 90,83 % des voix. François Hommeril, 54 ans, est officiellement le nouveau Président de la CFE-CGC. Il y succède à Carole Couvert et devient le dixième Président de l'histoire de l'organisation. Le nouveau trio exécutif est complété par Alain Giffard, 61 ans, et par Franck Zid, 60 ans.

Les mots de François Hommeril sont justes et donnent le tempo : « Je tiens à saluer le travail accompli par la précédente direction confédérale lors de la dernière mandature. Les trois dernières années ont été propices au développement de la CFE-CGC, il faut continuer à travailler dans cette direction pour faire de la CFE-CGC une organisation visible, représentative et créative. La responsabilité est au cœur de la notion d'engagement. Un responsable syndical est un citoyen engagé dans la société : devenu adhérent CFE-CGC en 1990, je souhaite porter le témoignage d'un militant qui, toute sa vie, s'est engagé au niveau professionnel et syndical, l'engagement syndical prenant progressivement le pas.



## 3 ans d'initiatives pour la précédente équipe

Il est vrai que j'avais imaginé un congrès peu animé, rappelant certaines assemblées moyenâgeuse. Il n'en est rien !!! Le show digital d'ouverture donne le ton : la CFE-CGC fait preuve de modernité et sait utiliser tous les outils de communication à sa disposition. Le temps passe vite durant ce congrès et c'est un signe. On «tweete» partout dans la salle...

C'est par une animation succincte mais particulièrement soignée (vous pouvez la retrouver sur youtube) que l'ancienne équipe revient sur ses 3 dernières années. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles ont été riches en actions et en événements :

- Les 70 ans de la CFE-CGC, acteur incontournable
- Les conférences sociales à l'origine de loi

Aux cotés d'Alain Giffard (Secrétaire Général) et de Franck Zid (Trésorier national), je mesure la responsabilité qui m'incombe aujourd'hui au service de toutes les forces vives de notre organisation et des salariés que nous défendons : techniciens, agents de maîtrise, cadres et agents des fonctions publiques. Je serai particulièrement attentif à créer toutes les conditions permettant et valoriser les parcours et la formation de nos militant ».

Après les mots, on passe déjà aux actes : pour travailler dans la continuité du mandat de Carole Couvert, à peine élu, il la nomme Présidente d'honneur de notre organisation, avec l'accord unanime et bruyant (applaudissements) de l'assemblée. Un signe fort, salué par l'ensemble des participants, plus émus les uns que les autres !!!

### **Carole Couvert, 1<sup>ère</sup> femme Présidente de la CFE-CGC**

Il est difficile de retranscrire la séquence émotion que j'ai vécue lors de la prise de parole de Carole et enfin de sa nomination en tant que Présidente d'honneur de la CFE-CGC. Il faut dire que Carole a su marquer les militants, n'hésitant pas à venir à leur rencontre : c'est avant tout sur le terrain que tout commence...

Sa communication soignée dans les médias, son courageux militantisme, son engagement et sa présence aux côtés des salariés nous auront autant marqués que sa gentillesse et son dévouement. Elle n'en reste pas moins une femme au quotidien d'une grande générosité...

Ce titre de Présidente d'honneur est une évidence pour tous... Soulignons que depuis le départ de Carole Couvert, aucun syndicat représentatif français n'est dirigé par une femme. Merci Carole...

### **La continuité assurée par une nouvelle équipe**

Carole aura donc un rôle au côté de François Hommeril et de sa nouvelle équipe, dont les objectifs ont été clairement énoncés.

- Sur le développement : pour l'organisation syndicale, la priorité est donnée à la représentativité, au soutien au travail et à l'action des sections syndicales. La CFE-CGC est une organisation forte qui a

su trouver les moyens du rassemblement. L'objectif est de travailler à la rendre encore plus visible et représentative de toutes les générations.

- Sur la question de l'encadrement : la redéfinition du statut de l'encadrement, de la place de l'encadrement dans les structures économiques, dans les structures de travail occupera une place centrale dans les débats.

- Sur la créativité : la CFE-CGC se doit d'être inventive, de proposer par rapport aux évolutions de notre société des solutions, des modèles, des adaptations.

La volonté de François Hommeril est de voir l'encadrement respecté et écouté. A l'heure où le gouvernement se limite à répartir les syndicats entre ceux réformistes et ceux contestataires, la CFE-CGC souhaite trouver sa propre voie : celle du « réformisme militant ».

Il souligne combien il est important de s'engager pour contribuer à faire évoluer notre société dans

un sens de progrès de tous et partagé par tous, société dans laquelle tout le monde a sa place.

La CFE-CGC se doit d'être une organisation forte, unie et conquérante. Il va sans dire que « l'unité est la moindre des choses que l'on doit à nos militants eu égard à la qualité de leurs

actions quotidiennes sur le terrain.»

Nos équipes enregistrent d'excellents résultats dans quasiment toutes les branches et fédérations. Il faut créer les conditions pour dupliquer ces bonnes pratiques qui fonctionnent et qui ont fait leurs preuves dans de nombreuses entreprises ».

Dans cet avenir proposé par le nouveau Président de la CFE-CGC, chacun a la possibilité de devenir acteur. Cela commence par un engagement fort au sein de sa propre entreprise.

Si l'expérience vous tente, l'Union Départementale de la CFE-CGC est à vos côtés pour vous accompagner, vous former et vous faire partager l'expérience de nombreux élus, dans la plus grande convivialité : car n'oublions pas que la CFE-CGC est avant tout une grande famille qui sait vous accueillir !





# Le Congrès Confédéral - 1er et 2 juin 2016

par Alain CLAVEL-MORROT, Vice-Président

## DU SENS, DES PERSPECTIVES !

Le Congrès de 2013 à Saint Malo avait choisi comme thème : **DONNEZ DU SENS A VOTRE FUTUR**. Celui de 2016 à Lyon (le 36<sup>ème</sup> de son histoire) a poursuivi dans le même esprit en choisissant cette fois ci comme idée directrice : **REDONNER DU SENS, DES PERSPECTIVES**.

Une suite logique à laquelle chaque participant a pu adhérer spontanément tant ce concept collait aux problématiques actuelles en matière de syndicalisme et tout particulièrement de représentation des personnels d'encadrement. Certes l'environnement social d'aujourd'hui n'est pas fait pour nous faire sauter de joie dans notre fauteuil mais redonner du sens à notre action en nous projetant sur des perspectives intelligentes nous a semblé être de bon augure pour l'avenir.

Le Congrès Confédéral est un temps fort de notre organisation. Il permet à nos délégués de mettre au point et de décider de la stratégie à tenir pour les 3 années à venir. Surtout, il met en place la nouvelle direction confédérale constituée d'un Président, d'un Secrétaire Général, d'un Trésorier, tous trois assistés de Secrétaires et Délégués nationaux, chacun ayant en charge un pôle d'activité précis et bien délimité.

Avec 170 000 adhérents, 27 fédérations et 230 syndicats, la CFE-CGC a pu s'affirmer comme étant le syndicat à part entière de l'encadrement en France. C'était cela «Donnez du sens au futur», un sens positif, un sens d'espoir et non un sens de déception, de désillusion.

En 2013, pour la première fois de son histoire, la CFE CGC voyait une femme prendre les rênes de sa gouvernance, signe indiscutable d'une avancée de nos idées et de nos options. Au travers des actions menées durant la mandature écoulée, nous avons de ce fait largement démontré que nous étions bel et bien ancrés dans le quotidien des personnels de

l'encadrement français. Nul doute, comme le dira Carole COUVERT à Lyon, que la prochaine équipe dirigeante confédérale saura faire fructifier ce qui a été semé.

Ainsi donc une nouvelle équipe vient de prendre une suite prometteuse mais chargée d'aléas. Il est vrai que l'horizon est actuellement chargé de sombres nuages. Et ce n'est pas dans un pays où la nation et l'état semblent en plein divorce (loi travail validée par un 49.3 contre 75% d'avis défavorables de la part de la population) que les négociations seront aisées à mener.

François HOMMERIL, nouveau Président est bien conscient des difficultés qui se présentent à nous. Mais « Nous défendons un syndicalisme de partenariat qui génère des résultats visibles, un syndicalisme utile et responsable...La CFE-CGC est une organisation forte qui a su trouver les moyens du rassemblement. Nous voulons travailler à la rendre encore plus visible et représentative ».

Alain GIFFARD, nouveau Secrétaire Général veut se donner les moyens d'être entendu pour que la CFE-CGC soit encore et toujours un acteur incontournable du dialogue social. Cela est d'autant plus important pour nous que nombreux sont ceux qui, trouvant notre organisation trop encombrante, n'ont cessé de vouloir la disparition totale et définitive de tout ce qui touche de près ou de loin à l'encadrement au sein des entreprises, statut, retraites etc...

Frank ZID, Trésorier national, veut quant à lui poursuivre l'effort de rigueur budgétaire entamé depuis plusieurs années afin de pouvoir encore mieux répondre aux enjeux syndicaux de demain.

C'est que nous constatons chaque jour que le monde est devenu de plus en plus irrationnel. La croissance et le développement ne portent plus l'idée du bonheur et de la sécurité. Au contraire,

tout se passe comme si le progrès collectif était assuré par une régression du statut des individus. Cela devient insupportable.

Dans le même temps, les organisations et les formes de travail se sont totalement transformées en quelques années. C'est un nouveau défi pour notre organisation que de penser la société de demain, lui donner une figure plus humaine et des perspectives d'une solidarité renouvelée.

Redonner du sens, des perspectives, à notre action c'est :

- Se battre pour une juste rémunération des efforts et des responsabilités
- Défendre un modèle social basé sur la répartition des contributions
- Lutter contre les organisations du travail génératrices de stress et de souffrance
- Proposer des modèles d'organisation qui font de la qualité de vie au travail un vecteur de performance économique
- Travailler à la concrétisation d'un authentique développement durable, porteur de nouvelles filières et de progrès social

- Soutenir une construction européenne intégrant la question du progrès social comme objectif commun de développement.

Aussi pertinent que sera notre message nous nous développerons d'autant mieux si le discours qui porte nos valeurs est visible. Il nous faut encore et toujours être connu et reconnu !

Afin d'y parvenir notre organisation travaillera à être plus présente en valorisant nos actions, en mutualisant nos moyens et en modernisant nos outils de communications.

Les Unions territoriales seront en première ligne pour cette mise en place d'une nouvelle organisation représentative. C'est une profonde réforme qui s'installe dont la priorité sera de renforcer nos structures

décentralisées afin de les rendre plus opérationnelles. La réforme statutaire à venir fera d'ailleurs la part belle à une évolution importante des pratiques de fonctionnement des unions territoriales.

Ainsi, la représentativité dans les branches du privé comme dans les secteurs du public pourra être solidement appliquée dans les régions et la CFE-CGC sera pleinement à l'image de celles et de ceux qu'elle représente.

Enfin notre nouvelle organisation sera inventive. A l'heure où les décideurs politiques nous semblent tous forts peu capables de mettre en place des réformes intelligentes et responsables en termes de droit du travail intelligentes et adaptées à notre monde, la CFE-CGC veut inventer les thématiques de demain tout en renouvelant les anciennes tou-



jours aussi pertinentes mais devenu génériques.

Penser la société de demain nous semble indispensable. Georges BERNANOS ne nous disait-il pas au siècle dernier :

« On ne subit pas l'avenir. On le fait » !

Nous nous y attelons !

« Consolider nos positions militantes, conforter notre rôle d'organisation incontournable porteuse de propositions constructives et réalistes ;

Anticiper les évolutions d'un monde du travail en perpétuelle mutation, telles sont nos ambitions pour l'encadrement et nos objectifs pour les trois années à venir ».

# Désignations des Conseillers Prud'homaux

par Dominique CLERICO, Trésorier

Il y a en France environ 15 000 « juges du travail » dont la mission consiste à régler les problèmes entre employeur et salariés pour ce qui concerne l'exécution du contrat de travail.

Les élections prud'homales de 2008 ont permis de désigner ces « magistrats » pour la dernière fois dans ce mode. Pour le prochain mandat les conseillers prud'homaux seront désignés en application d'une ordonnance du 31 mars 2016 qui a mis en place un mode de désignation reposant sur la représentativité des organisations syndicales et patronales.

Les candidats à la fonction prud'homale seront présentés par les organisations de salariés et d'employeurs. Les dossiers des candidats seront soumis aux ministères du travail et de la justice qui devront contrôler la recevabilité des candidatures pour le premier et vérifier que les candidats remplissent les exigences de moralité, notamment au vu du bulletin n° 2 du casier judiciaire pour le second.

Ces nouveaux conseillers exerceront leur mandat à compter du 1er avril 2018 pour une durée de quatre ans. **La CFE-CGC recherche donc des candidats dans les rangs de ses militants actifs** et cela en réelle parité hommes-femmes et il faut noter que les « volontaires » devront en satisfaire un certain nombre d'exigences :

- Ils devront tout d'abord avoir une expérience du code du travail, tout au moins pour ce qui concerne son application au sein de leur entreprise. Ce niveau initial sera complété par une formation qui leur sera dispensée afin de leur donner la compétence indispensable.

- Ils devront avoir la possibilité de se libérer de leurs obligations professionnelles pour se former, siéger, délibérer et, éventuellement rédiger des jugements. Pour l'exercice de cette mission le statut de conseiller prud'homal leur donnera des mesures protectrices.

- Ils devront garder en mémoire que pour accéder à cette fonction, ils devront prêter serment et seront en conséquence soumis à des obligations déontologiques d'indépendance, d'impartialité et de secret des délibérés.

Les conseillers disposeront du temps nécessaire à l'exercice de leurs fonctions prud'homales et pourront exercer librement leur mandat, sans contrainte de leur employeur. Leur temps d'absence sera assimilé à du temps de travail effectif sans impact sur les prestations sociales ni sur la rémunération. En effet le salaire est remboursé à l'employeur par l'État.

Si un conseiller est appelé à exercer son mandat en dehors des heures de travail, il percevra des vacances horaires dont le taux est fixé par décret. Les conseillers salariés, demandeurs d'emploi ou ayant cessé leur activité professionnelle, qui seront appelés à exercer leur mission entre 8 heures et 18 heures sont également indemnisés sur le régime de la vacation horaire. Ils seront en outre salariés protégés au même titre que le délégué syndical et ne pourront être licenciés qu'après autorisation préalable de l'inspecteur du travail.

Les conseillers recevront au premier trimestre 2018 une formation à l'exercice de cette fonction juridictionnelle, laquelle sera ensuite complétée par une formation continue. Tout conseiller prud'homme qui n'aura pas satisfait à l'obligation de formation initiale de cinq jours dans un certain délai sera réputé démissionnaire.

A partir de 2018, les nouveaux conseillers prud'hommes devront suivre, en plus de la formation initiale, six semaines de formation continue au cours de leur mandat de quatre ans.

**Si vous pensez remplir les conditions pour devenir conseillers prud'homaux, en disposant du temps nécessaire et surtout de la volonté d'exercer ce mandat avec sérieux et rigueur n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de l'Union Départementale des Alpes-Maritimes.**

Vous serez reçus pour un entretien avec le président et un conseiller actif afin de connaître tous les détails de cette fonction et de poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

L'Union Départementales sera chargée de constituer les listes de candidats dans chaque section, dans le respect des critères de parité imposés par les textes en vigueur.

# ETAT, NATION : le divorce !

par Alain CLAVEL-MORROT, Vice-Président

**« Les sociétés de confiance sont des sociétés qui se développent. Les sociétés de méfiance restent sous développées »** - Alain PEYREFITTE

Les définitions des mots «Nation» et «Etat» laissent la porte ouverte à une multitude de points de vue. N'étant ni philosophes, ni géopoliticiens, nous ne retiendrons que les définitions simples des sociologues qui veulent n'y voir qu'une dichotomie entre gouvernants et gouvernés.

C'est l'Académie française qui la première, peu avant 1700, définit la «Nation» comme l'ensemble des habitants d'un même pays.

Quant à «Etat», l'encyclopédie Universalis nous dit « *qu'il est le support d'un pouvoir qui transcende la volonté individuelle des personnalités qui commandent* ».

Commander ? De quel droit ? Du droit qui lui sera conféré par la Nation. Et la nation, c'est nous. C'est le peuple dans son ensemble. La nation arrimée à sa souveraineté populaire demande de ce fait à l'état, son bras armé, de régir les affaires du pays selon ses directives, et ses choix. L'état est aux ordres de la nation, aux ordres du peuple !

Foin de définitions ou autres notions sur lesquelles nous pourrions débattre sans fin, il faut bien reconnaître que notre nation et notre état ne semblent plus vivre au diapason. Nous sommes, en effet, en droit de nous interroger quand 70 à 75% de la population ne veut pas d'une loi et que ceux que nous avons choisi pour nous représenter et nous défendre décident, seuls ou presque, n'ayant pas de majorité, de la mettre en œuvre quitte à marquer par là un profond mépris de nos institutions. Cette façon de faire nous approche d'un abîme dont personne n'a encore mesuré la profondeur.

Quelle étrange vision que celle de dirigeants ayant une perception bien particulière de ce que doit être la souveraineté du peuple ! Car dans l'affaire de la loi travail trop peu de choses ont été en phase avec nos règles républicaines. Loi LARCHET non respectée, 49.3 à tout va, refus de dialogue réel avec les partenaires sociaux non dogmatiques et soucieux de trouver une issue honorable à un texte qui ne peut que susciter la méfiance et la crainte.

Tout s'est finalement joué entre quelques individus montrant par leur fermeté un comportement de personnes peu sûres d'elles-mêmes mais avides de montrer leurs biceps, restant arc boutés sur leurs théories, quitte à mécontenter le plus grand nombre et à laisser aux futurs responsables le soin de gérer la résultante de leur action. Un peu de philosophie conséquentialiste aurait été là, très bienvenue !

Cela aurait pu de ce fait faire ressortir au moins un peu les pièges et les traquenards dans lesquels vont être plongés nombre d'entreprises et de salariés. (Sans parler des Conseils de Prud'hommes qui, à terme, vont devoir gérer autant de conventions que d'entreprises...). La situation économique et sociale, ô combien chaotique, de notre pays n'avait pas besoin de ce théâtre d'ombres au texte discutable faisant penser à une mauvaise farce !

Les organisations syndicales comme la nôtre ne sont pas dupes des manœuvres politiciennes qui se jouent dans les hautes sphères. Mais de là à faire payer les errances d'un quarteron de politiciens de tous bords en quête de reconnaissance aux salariés (et à un grand nombre d'entreprises) il y avait un pas... qui vient d'être franchi ! D'un côté, le patronat ferait bien de rester dans son rôle : constructif et pragmatique en songeant que ce ne sont certainement pas les salariés qui sont responsables du peu d'activité économique du moment dans notre pays et qu'il serait bon qu'il s'interroge sur les réelles causes du marasme qui nous accable. Certaines d'ailleurs lui incombent directement comme le déni permanent auquel il se livre en matière de (très) mauvaise organisation du travail ne voyant que le profit à (très) court terme quitte à laisser partir des pans entiers de nos industries...

C'est une solution de facilité (solution à laquelle nos chers patrons nous ont déjà bien habitués par le passé) que de faire toujours retomber sur les travailleurs et leurs représentants les résultantes des errances du passé. Ce n'est pas en diminuant la protection des salariés, car c'est bien de cela qu'il s'agit, que sera relancée l'économie. On facilitera seulement encore un certain capital en précarisant toujours un peu plus l'emploi en France.

Faire baisser les règles de représentation des travailleurs organise automatiquement la fragilité des



salariés. De ce fait nous sommes en droit de nous demander comment ces gens-là peuvent diriger correctement sans écouter sincèrement tous les partenaires du monde du travail et les respecter ?

D'un autre côté un gouvernement qui ne recueille plus l'assentiment du pays en matière de droit social au point que l'opinion publique ne lui fait plus confiance pour gérer la crise actuelle qu'il a lui-même créée devrait bien réfléchir à d'autres moyens et autres procédures que de mettre en conflit frontal des pans entiers de la population laborieuse qui a bien d'autres sujets à traiter présentement.

Organiser les licenciements plutôt que de favoriser l'embauche pérenne ne peut que faire se développer un climat de méfiance et d'incompréhension vis-à-vis des protagonistes de telles mesures. Si le citoyen ne comprend pas les décisions prises en son nom, il est fondé (et c'est bien légitime) à ne plus lui accorder sa confiance.

Mais le désir profond d'un certain patronat est toujours de casser la représentation des personnels, de casser le dialogue en entreprise, de casser la médecine du travail et de casser encore bien d'autres avancées sociales qui toutes gênaient nos capitaines de la grande finance, qui de lobbying en lobbying ont su faire fléchir nos édiles gouvernementaux dans le sens du mieux-être... pour eux !

Il veut détenir seul le pouvoir en entreprise, seul le droit de dire ce qui est bon ou mauvais. Il sait bien qu'il existe en grande partie par le personnel d'exécution, mais il veut toujours que celui-ci soit taillable et corvéable à merci en attendant comme un certain que les usines fonctionnent... sans salariés !

Tout cela relève d'un mauvais calcul qui va à terme fragiliser outre tous les personnels la majeure partie des petites entreprises qui réalisent, ne l'oublions pas, le tissu social de notre pays. Mais dans quel monde vivons-nous ?

Je m'interroge toujours sur ce qui pousse tant de nos dirigeants industriels, politiques, économiques à vouloir nous tromper et à nous mentir effrontément afin de faire notre bonheur contre notre gré. Cela relève très certainement d'un désir ancestral de domination. Sans respect.

« Que l'autorité se borne à être juste, nous nous chargerons d'être heureux. » nous disait Benjamin CONSTANT au début du 19<sup>ème</sup> siècle. Et de surcroît le mensonge vient par la même appuyer les

démarches entamées pour intimider et manipuler les idées. Quelle erreur que de nous mentir ouvertement de la sorte, voulant faire croire que le modernisme est de leur côté et qu'il est impératif de les suivre sous peine d'archaïsme. Ce déni des réalités est navrant. Car enfin, les avancées sociales n'ont jamais été le fait d'un patronat frileux et réactionnaire (si tel était le cas, cela aurait fini par se savoir) mais bien le résultat positif d'une démarche volontaire et courageuse de la part des représentants des salariés.

Mais le patronat semble dicter sa loi à nos gouvernants. Qu'est-ce donc que ce pouvoir sous terrain, sans légitimité qui, ne voulant le dire ouvertement, a décidé de passer outre les règles du bon sens et de l'équité ? Il nous faut, syndicalistes, dénoncer sans cesse cette forme de dictature.

A une époque où sont portées aux nues les vertus de l'éthique et de la transparence, il est étonnant de constater que l'on nous ment sans cesse en matière sociale comme en matière d'économie. Nos patrons ne font plus que dans la communication créant là encore par leurs désirs outranciers la défiance contre la confiance.

De ce fait les textes s'empilent, se chevauchent, se contredisent, pour finalement créer des labyrinthes socio-juridiques dont seuls quelques initiés auront la clé.

Ne soyons pas dupes du rôle que veulent nous faire jouer les maîtres de la manipulation en nous imposant leur façon de faire pour nous perdre dans on ne sait quel dédale. Nous ne sommes ni naïfs ni bêtes. Simplement clairvoyants.

La confiance se perd, l'espoir s'envole et la rupture pointe à l'horizon. Ce début de 21<sup>ème</sup> siècle laisse finalement le sentiment d'un immense gâchis. Oser la confiance devient de plus en plus difficile avec nos interlocuteurs. Elle est pourtant considérée par les sages comme le facteur clé des développements économiques et sociologiques.

Il est donc temps pour nous, avant qu'il ne soit trop tard, avant que le divorce et la rupture soient irréversibles entre l'Etat qui décide sans trop de discernement et la Nation qui ne fait que subir, de réfléchir et de méditer sur la pensée du grand MONTAIGNE qui nous disait il y a déjà bien longtemps :

**« Je vois que chacun se mutine si on lui cache le fond des affaires auxquelles on l'emploie, et si on lui en dérobe quelque arrière-sens »**

# ELECTIONS TPE 2016

## Les élections dans les Très Petites Entreprises (TPE), c'est quoi ?

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de moins de 11 salariés. Vous allez avoir la possibilité de désigner le partenaire social qui vous représentera dans votre branche professionnelle. Pour ces élections, les salariés sont répartis en deux collèges : « cadres » et « non cadres ». La CFE-CGC a pour vocation de représenter les cadres mais également les agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et forces de vente, c'est-à-dire ceux qui cotisent à une caisse de retraite complémentaire cadres (AGIRC) ou équivalent. Lors des premières élections des TPE en 2012, la CFE-CGC a obtenu 26,9 % des voix dans le collège « cadres ». Cette année encore nous comptons sur vous pour voter CFE-CGC aux élections TPE 2016.

## Les élections dans les TPE, c'est quand ?

Les élections se dérouleront du 28 novembre au 12 décembre 2016.

## Les élections dans les TPE, c'est comment ?

Vous aurez la possibilité de voter par correspondance ou par internet en toute sécurité. Vous voterez pour un sigle et un logo (et non pour une liste de candidats).

## Pourquoi voter CFE-CGC ?

La CFE-CGC vous défend et vous protège. Votre fédération ou votre syndicat se tient à votre disposition pour assurer vos conseils juridiques, votre défense devant toute juridiction. La Confédération met également à votre disposition des conseillers du salarié, des avocats, des professionnels du droit afin de vous permettre de défendre vos droits correctement et efficacement.

## La CFE-CGC, acteur engagé

La CFE-CGC intervient en matière de retraite, protection sociale, santé au travail, handicap, action syndicale, dialogue social, emploi et formation, Europe et International, économie, développement durable, énergies, logement et RSE, animation des unions territoriales...



**PAS BESOIN D'ÊTRE**  
UN GRAND GROUPE  
POUR FAIRE  
DE GRANDES CHOSES

**ÉLECTIONS TPE 2016**

28 NOVEMBRE  
AU  
12 DÉCEMBRE

**CFE CGC**

*Même les salariés des très petites entreprises ont droit à de grandes élections !*

f t i y

## VOTEZ ET FAITES VOTER CFE-CGC

# La CFE-CGC Santé Social à la rencontre de ses adhérents des Alpes-Maritimes

C'est le 12 mai dernier qu'avec Fanny SEVIRAN, juriste du service action de la fédération, et Bernard SALENGRO, expert confédéral santé au travail, nous avons proposé cette rencontre. Avec Bernard SALENGRO, nous représentons la fédération santé social au conseil d'administration de l'Union Départementale des Alpes Maritimes.

Chaleureusement accueillis par l'ex-Président par intérim, Alain CLAVEL-MORROT qui interviendra à nos côtés, et par le nouveau Président Laurent LAUBRY, qui nous a fait l'honneur de venir spécialement pour ouvrir la réunion (Merci à l'UD 06).

Laurent LAUBRY souligna son plaisir de nous accueillir dans les locaux de l'UD puis rappela l'importance de l'implication de chaque adhérent. En effet, ils doivent faire écho de nos communications car c'est principalement ainsi que nous pouvons progresser.

C'est par des informations confédérales que nous avons initié ce contact avec les participants.

Impossible d'occulter la loi El Khomri et très vite un débat s'est ouvert. J'en ai profité pour motiver des signatures en ligne sur la pétition de Bernard SALENGRO. Ceci nous permettant avec Fanny de « surfer » vers les sites internet confédéral, fédéral et des syndicats. Un rapide sondage montre que moins de 50 % des présents visitent les sites. Fanny SEVIRAN en a profité pour rappeler les modalités d'accès au site fédéral.

Après la confédération, la fédération par l'information de l'union de notre fédération avec celle de la sécurité sociale me permettant ainsi d'évoluer vers le grand sujet de la représentativité. Nous n'étions pas trop de trois pour

répondre à toutes les questions (toujours dans la bonne humeur) notamment sur les différents niveaux de la représentativité (confédérale, fédérale, convention collective, dans l'entreprise...). Il devient évident d'être présent à la signature des différents protocoles. C'est la partie de la réunion qui a suscité le plus de questions (merci Fanny pour les précisions juridiques et techniques). Pour nos adhérents Fonction Publique Hospitalière (FPH), j'ai rappelé que le résultat de 0,5 % était porté par seulement 15 sections sur 3800 établissements. En effet dans la FPH nous sommes généralistes (loi de 2010 et non de 2008) donc non catégoriels.

La seule possibilité de progresser est de créer des sections car nous devons présenter jusqu'à 36 candidats pour le CTE (liste permettant le calcul de la représentativité). Cependant pour retrouver un siège au CSFPH (Conseil supérieur de la FPH), un calcul mathématique basique nous fait conclure qu'il faut multiplier par 10 le nombre de sections. Pour cela j'ai eu le plaisir de les informer d'une nouvelle section sur le CH de Lille.

Suites à certaines interrogations, Alain CLAVEL-MORROT a rappelé l'organisation des structures de la CFE-CGC et les liens entre eux (Confédération/unions territoriales et fédérations/syndicats). Fanny expliqua les rôles des intervenants sur la fédération. Ce qui m'a permis d'insister sur les formations syndicales et la nécessité de faire l'ouverture au syndicalisme à l'UD pour bénéficier des autres formations confédérales. Un adhérent s'est inscrit dès le lendemain pour la session de juin à l'UD.

Alain CLAVEL-MORROT a conclu cette réunion très conviviale et constructive avant le verre de l'amitié.

Les différents retours sont très positifs et un plébiscite de cette initiative est sollicité (1 à 2 fois l'an). Je tiens à remercier tous les intervenants et les participants notamment les assistantes du service action de la fédération et de l'UD 06, ainsi que Patrice MALLERON, Président CFE-CGC Santé Social, qui m'a autorisé cette initiative avec les moyens fédéraux.

**Catherine TROMBI GRISVARD**

Vice-Présidente CFE-CGC Santé Social

En charge de la Fonction Publique Hospitalière



## AGENDA

Jeudi 12 mai 2016

Réunion de militants de la fédération Santé Social à l'UD 06

Mardi 24 mai 2016

A. CLAVEL-MORROT à la plénière du Conseil de Développement de la CASA à Antibes

Jeudi 9 juin 2016

réunion de l'Union Départementale 06



*Stage 1er degré des 30 juin et 1er juillet 2016*



Mardi 14 juin 2016

A. CLAVEL-MORROT anime une réunion sur l'Outplacement en association avec le Cabinet «Solutions Emploi»

Jeudi 30 juin et Vendredi 1er juillet 2016

Stage de formation 1er degré à l'UD 06



**UN STAGE DE FORMATION CHSCT  
SERA ORGANISÉ À NICE  
COURANT 2E SEMESTRE 2016**

**INSCRIVEZ VOUS MAINTENANT  
à [ud06@cfecgc.fr](mailto:ud06@cfecgc.fr)**

**RETROUVEZ LE CALENDRIER DES FORMATIONS DU CFS  
SUR NOTRE SITE : [www.cfecgc06.org](http://www.cfecgc06.org)**